

## **WORKING PAPER SERIES**

2017-EQM-10

# **Comment les statistiques officielles reflètent l'ampleur des mécanismes d'optimisation fiscale dans l'Union Européenne**

Eric DOR  
IÉSEG School of Management

# **Comment les statistiques officielles reflètent l'ampleur des mécanismes d'optimisation fiscale dans l'Union Européenne**

Eric Dor

Directeur des Etudes Economiques à l'IÉSEG School of Management

Novembre 2017

## **Introduction**

Cet article montre que les statistiques macro-économiques officielles reflètent très clairement l'utilisation intensive de différents mécanismes légaux d'optimisation fiscale qui concernent plusieurs pays de l'Union Européenne. Les caractéristiques de certains mécanismes bien connus d'optimisation fiscale sont directement reliées à des indicateurs statistiques bien précis de plusieurs pays. Les données atypiques de certains indicateurs pour plusieurs pays s'expliquent alors clairement par les mécanismes d'optimisation fiscale. Les résultats présentés ici sont complémentaires à d'autres recherches, comme Torslov, Wier et Zucman (2017) ou Zucman (2015).

## **L'écart entre le produit intérieur brut et le revenu national brut**

Certains mécanismes d'optimisation fiscale ont pour conséquence d'induire une différence très forte entre le produit intérieur brut d'un pays impliqué et son revenu national brut. Une telle différence peut donc être un indice de participation à des mécanismes d'optimisation fiscale. Toutefois un pays peut être très impliqué dans des mécanismes internationaux d'optimisation fiscale sans que son PIB diffère significativement de son PIB. Cela dépend des mécanismes auxquels il participe.

### **Ce qui différencie le revenu national brut du produit intérieur brut**

Le produit intérieur brut mesure la valeur ajoutée produite sur le territoire d'un pays. Ce produit intérieur brut est égal à la somme des revenus primaires distribués par les entités productives situées sur le territoire du pays. Le revenu national brut mesure les revenus primaires reçus par les résidents d'un pays.

Pour obtenir le revenu national brut, on déduit donc, du produit intérieur brut, les revenus primaires versés par des entités situées sur le territoire national à des résidents à l'étranger, et on ajoute les revenus primaires reçus par des résidents domestiques en provenance d'entités localisées sur des territoires étrangers.

La différence entre le PIB et le RNB est donc essentiellement celle entre les revenus du travail ou du capital payé à l'étranger et reçus de l'étranger. Les revenus du travail concernés sont essentiellement ceux des frontaliers. Les revenus du capital sont des intérêts, dividendes, loyers, ...

### Le lien avec les mécanismes d'évasion fiscale

Les multinationales s'efforcent de localiser artificiellement, dans un pays européen où les taux d'impôts sont bas, de la valeur ajoutée correspondant à des activités réalisées effectivement dans d'autres pays européens.

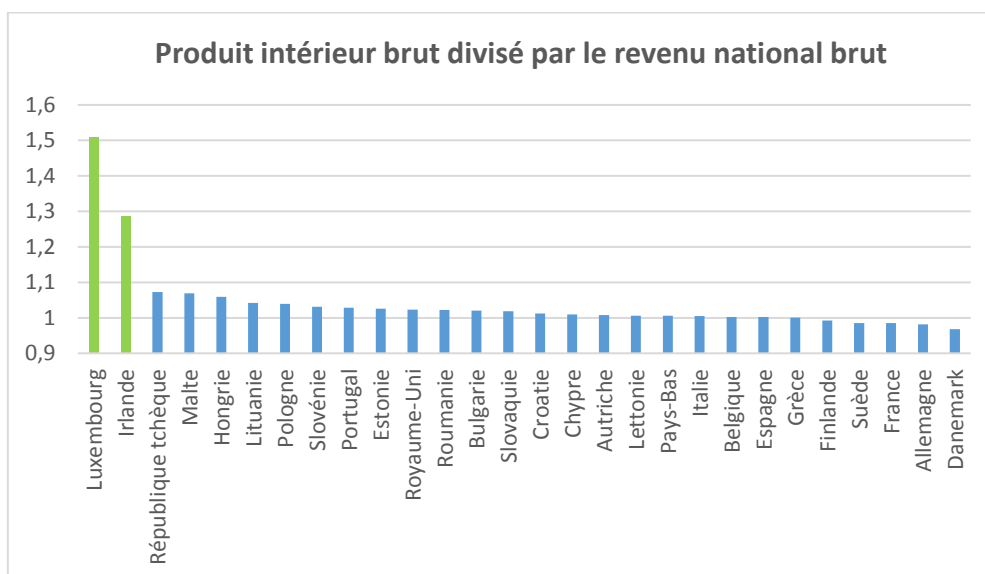
Par exemple, une multinationale qui vend des logiciels à télécharger, ou d'autres services en ligne, décide que tout acheteur européen, où qu'il soit situé, contracte avec une filiale irlandaise du groupe. Les ventes réalisées dans tous les pays européens se retrouvent donc artificiellement comptabilisées en recettes d'une filiale située en Irlande. Le taux d'impôt sur les bénéfices est limité à 12,5% en Irlande, ce qui est très inférieur aux taux pratiqué par la plupart des autres pays de l'Union Européenne. De surcroît, la législation de l'Irlande permet des mécanismes qui ont pour effet d'encore réduire très fortement ce taux d'impôt.

Cette pratique gonfle artificiellement le produit intérieur brut du pays à taux d'impôt bas, où les recettes européennes sont ainsi localisées. Toutefois, les revenus correspondant peuvent être reversés ensuite à d'autres filiales des multinationales concernées, situées dans d'autres pays. Le produit intérieur brut du pays à taux d'impôt bas se retrouve alors très supérieur à son revenu national brut. En effet, dans ce cas, une partie des revenus primaires correspondant au PIB sont versés à l'étranger.

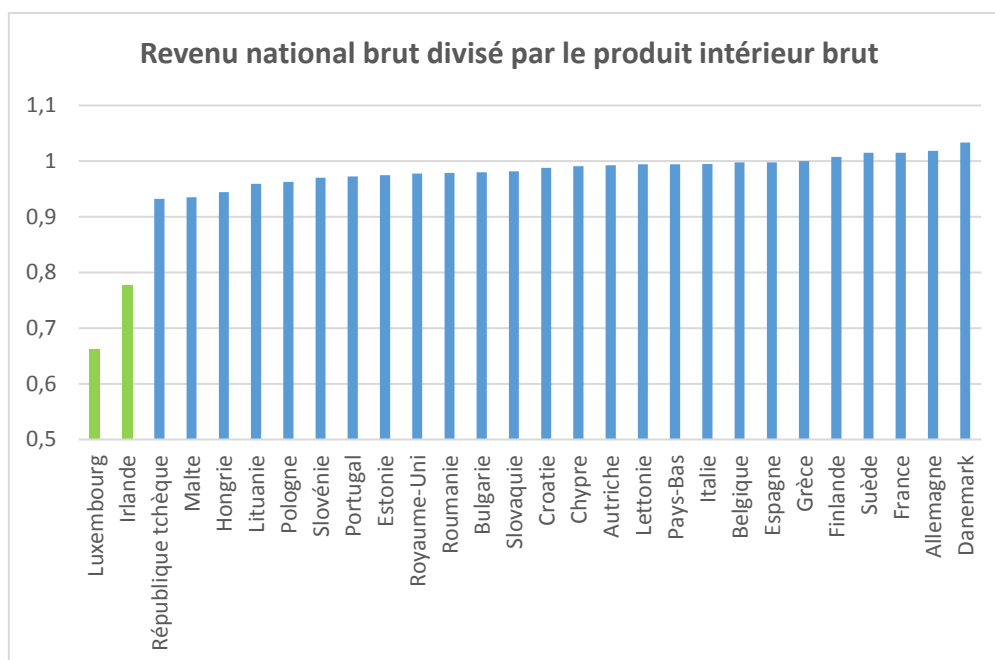
Il faut toutefois remarquer que les multinationales peuvent décider de garder leurs revenus dans un pays européen à fiscalité avantageuse où ils ont été placés artificiellement, sans les déplacer ensuite vers un autre lieu fiscalement attractif. Dans ce cas le PIB du pays concerné a bien été gonflé artificiellement, mais sans qu'il y ait un impact sur la différence entre le PIB et le RNB. Un pays européen peut donc très bien être un pays hôte d'évasion fiscale sans que son PIB excède sensiblement son RNB. Après correction pour les revenus des travailleurs frontaliers, une forte différence entre PIB et RNB est un indice de mécanismes d'évasion fiscale, mais sans en être une condition nécessaire.

### Inspection des données européennes de comptabilité nationale

Comparer les écarts entre PIB et RNB de chaque pays de l'UE permet de détecter tout de suite des anomalies.



Calculs IÉSEG à partir de données Eurostat



Calculs IÉSEG à partir de données Eurostat

On observe que le Grand Duché de Luxembourg et l'Irlande se distinguent clairement par un produit intérieur brut très supérieur à leur revenu national brut. Les revenus primaires versés à l'étranger y excèdent largement les revenus primaires reçus de l'étranger.

	Produit intérieur brut divisé par le revenu national brut	Revenu national brut divisé par le produit intérieur brut
Luxembourg	1,51	0,66
Irlande	1,29	0,78
République tchèque	1,07	0,93
Malte	1,07	0,94
Hongrie	1,06	0,94
Lituanie	1,04	0,96
Pologne	1,04	0,96
Slovénie	1,03	0,97
Portugal	1,03	0,97
Estonie	1,03	0,97
Royaume-Uni	1,02	0,98
Roumanie	1,02	0,98
Bulgarie	1,02	0,98
Slovaquie	1,02	0,98
Croatie	1,01	0,99
Chypre	1,01	0,99
Autriche	1,01	0,99
Lettonie	1,01	0,99
Pays-Bas	1,01	0,99
Italie	1,01	0,99
Belgique	1,00	1,00
Espagne	1,00	1,00
Grèce	1,00	1,00

Finlande	0,99	1,01
Suède	0,99	1,01
France	0,99	1,02
Allemagne	0,98	1,02
Danemark	0,97	1,03

Calculs IÉSEG à partir de données Eurostat

Le revenu national brut du Luxembourg est inférieur de 34% à son produit intérieur brut. Les versements nets de revenus primaires de ce pays vers l'étranger représentent donc un bon tiers de son produit intérieur brut. Le revenu national brut de l'Irlande est inférieur de 22% à son produit intérieur brut. Les versements nets de revenus primaires de ce pays vers l'étranger représentent donc un bon cinquième du produit intérieur brut.

Cette situation reflète-t-elle un gonflement artificiel du PIB de ces pays par une localisation fiscale de recettes étrangères de grandes entreprises, qui sont ensuite reversées à d'autres structures des multinationales concernées, ailleurs dans le monde ? Ou bien reflète-t-elle une forte attraction fiscale de capitaux étrangers, qui génèrent de la valeur ajoutée dans les services financiers domestiques, et dont les revenus sont versés à leurs détenteurs du reste du monde ?

Pour examiner cela, il est utile d'examiner quelle est la structure de ces versements nets de revenus de facteurs à des bénéficiaires étrangers, de la part du Luxembourg et de l'Irlande.

L'examen de ces flux internationaux de revenus de facteurs, qui sont des revenus du travail et surtout du capital, est également essentielle pour tous les pays, même ceux pour lesquels le PIB est quasiment identique au RNB. En effet certains pays sont impliqués dans des stratégies privées d'optimisation fiscale sans celles-ci induisent de différence forte entre PIB et RNB. Mais les mécanismes utilisés se reflètent par des flux internationaux « anormaux » de certains de revenus de facteurs dans ces pays.

## Les flux internationaux de revenus des facteurs, surtout ceux du capital

### Répartition des versements nets

Les données détaillées appropriées du compte du secteur du reste du monde pour les différents pays de l'UE sont disponibles sur Eurostat, et par exemple jusqu'à 2015 pour l'Irlande et 2016 pour le Luxembourg.

Les données examinées sont les versements nets de revenus de facteurs, c'est-à-dire la différence entre les revenus versés à l'étranger et les revenus reçus de l'étranger.

### Répartition des versements nets de revenus de facteurs vers l'étranger en pourcentage du produit intérieur brut

	Irlande	Luxembourg
Rémunération des salariés	0,03%	16,74%
Intérêts	-5,84%	-98,62%
Revenus distribués des sociétés	4,89%	-45,43%
Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	10,65%	-5,54%
Revenus de la propriété attribués aux assurés	10,55%	164,88%
revenu total des facteurs	20,29%	32,03%

Calculs IÉSEG à partir de données Eurostat

Le revenu net total des facteurs payés par le pays vers l'étranger correspond à peu près à l'excédent du PIB sur le RNB.

Des montants négatifs indiquent que les réceptions en provenance de l'étranger excèdent les versements vers l'étranger.

En ce qui concerne le Luxembourg, la moitié des revenus nets de facteurs payés à l'étranger correspond à la rémunération des travailleurs frontaliers en provenance des pays voisins. Il reste toutefois une grosse moitié qui correspond à des paiements nets de revenus du capital vers l'étranger.

### **Intérêts et dividendes versés à l'étranger, ou reçus du reste du monde**

On remarque toutefois que les intérêts et dividendes reçus par le Luxembourg en provenance de l'étranger excèdent les intérêts et dividendes payés par le Luxembourg à des bénéficiaires localisés à l'étranger.

En 2016, les intérêts reçus de l'étranger par le Luxembourg furent de 71 milliards d'€ ou 134,43% du PIB. Quant aux dividendes reçus de l'étranger par le Luxembourg, ils furent de 110 milliards d'€ ou 207,72% du PIB

Bien sûr le Luxembourg est une place financière internationale majeure avec une forte concentration de banques, de fonds de placement collectif, et de sociétés d'assurances. Il est donc logique que les investissements financiers internationaux de tous ces organismes produisent une masse d'intérêts et dividendes en provenance de l'étranger. Mais une partie de la masse des intérêts reçus reflète certainement une pratique connue d'optimisation fiscale. Il est en effet avantageux pour les multinationales d'avoir une filiale à Luxembourg qui octroie des prêts à d'autres filiales situées dans des pays européens à taux d'impôt élevé. Pour peu que le taux d'intérêt sur ces prêts soient relativement élevé, cette pratique permet de diminuer le bénéfice à taxer des filiales des pays à fort taux d'impôt, et de relocaliser le bénéfice dans la filiale luxembourgeoise qui peut profiter des multiples options nationales pour bénéficier d'un taux d'impôt très réduit. Cette pratique crée un flux significatif d'intérêts en provenance des autres pays européens vers le Luxembourg. Le flux de dividendes reçus par le Luxembourg en provenance de l'étranger reflète également en partie une pratique d'optimisation fiscale. Les holdings SOPAFI localisés au Luxembourg bénéficient d'une exonération d'impôts sur les revenus provenant de leurs filiales à l'étranger, sous quelques conditions. Il est donc avantageux pour les entreprises multinationales de localiser à Luxembourg une structure qui soit l'actionnaire principal des autres filiales du groupe dans les pays européens. Les dividendes reçus par le holding luxembourgeois, en provenance de ces filiales, sont souvent exonérés d'impôts. Cette pratique explique une partie du flux de dividendes reçu par le Luxembourg en provenance de l'étranger.

De manière générale une part anormalement élevée des intérêts ou des dividendes reçus en provenance de l'étranger, dans le PIB national, est un bon indicateur d'un rôle significatif du pays concerné dans les mécanismes internationaux d'optimisation fiscale.

Le Luxembourg, l'Irlande, les Pays Bas et Chypre se distinguent par des flux d'intérêts avec l'étranger très élevés en comparaison internationale.

**Intérêts reçus du reste du monde  
en pourcentage du produit intérieur brut**

	2015	2016
Belgique	5,06%	3,97%
Bulgarie	0,79%	0,71%
République tchèque	1,17%	1,30%
Danemark	2,96%	2,70%
Allemagne	2,72%	2,41%
Estonie	1,02%	
Irlande	<b>14,15%</b>	
Grèce	1,15%	
Espagne	1,11%	0,96%
France	2,12%	2,07%
Croatie		
Italie	1,20%	1,16%
Chypre	<b>10,71%</b>	
Lettonie	1,09%	1,24%
Lituanie	0,27%	0,26%
Luxembourg	<b>120,13%</b>	<b>134,43%</b>
Hongrie	1,67%	
Malte	<b>29,78%</b>	
Pays-Bas	<b>11,15%</b>	<b>9,73%</b>
Autriche	2,82%	2,62%
Pologne	0,57%	
Portugal	2,17%	1,78%
Roumanie	0,26%	
Slovénie	0,99%	0,99%
Slovaquie	1,09%	0,95%
Finlande	2,16%	2,12%
Suède	1,76%	1,44%
Royaume-Uni	2,73%	2,89%

*Calculs IÉSEG à partir de données Eurostat*

**Intérêts payés au reste du monde  
en pourcentage du produit intérieur brut**

	2015	2016
Belgique	3,81%	3,47%
Bulgarie	1,05%	1,81%
République tchèque	1,24%	0,93%
Danemark	1,88%	1,66%
Allemagne	2,02%	1,93%
Estonie	0,62%	
Irlande	<b>8,31%</b>	
Grèce	2,38%	
Espagne	2,87%	2,47%

France	3,27%	3,05%
Croatie		
Italie	2,48%	2,12%
Chypre	<b>16,04%</b>	
Lettonie	1,47%	1,28%
Lituanie	1,71%	1,50%
Luxembourg	<b>40,37%</b>	<b>35,82%</b>
Hongrie	3,49%	
Malte	<b>17,89%</b>	
Pays-Bas	<b>10,88%</b>	<b>9,17%</b>
Autriche	3,97%	3,49%
Pologne	1,85%	
Portugal	4,12%	3,62%
Roumanie	1,89%	
Slovénie	2,79%	2,35%
Slovaquie	1,72%	1,62%
Finlande	2,89%	2,45%
Suède	2,58%	2,00%
Royaume-Uni	3,97%	4,13%

Calculs IÉSEG à partir de données Eurostat

Le Luxembourg, Malte, les Pays Bas et Chypre se distinguent par des flux de dividendes avec l'étranger anormalement élevés.

#### Dividendes et autres revenus distribués des sociétés reçus de l'étranger en pourcentage du produit intérieur brut

	2015	2016
Belgique	3,51%	4,42%
Bulgarie	0,07%	0,10%
République tchèque	0,36%	0,27%
Danemark	5,18%	3,38%
Allemagne	2,36%	2,20%
Estonie	1,15%	
Irlande	3,94%	
Grèce	0,14%	
Espagne	1,12%	1,17%
France	2,92%	2,83%
Croatie		
Italie	1,04%	0,58%
Chypre	<b>9,22%</b>	
Lettonie	0,35%	0,32%
Lituanie	0,13%	0,20%
Luxembourg	<b>212,38%</b>	<b>207,72%</b>
Hongrie	1,06%	
Malte	<b>80,39%</b>	
Pays-Bas	<b>22,81%</b>	<b>21,27%</b>
Autriche	3,02%	2,50%



Pologne	0,21%	
Portugal	0,81%	0,88%
Roumanie	0,05%	
Slovénie	0,53%	0,56%
Slovaquie	0,35%	0,24%
Finlande	5,25%	3,38%
Suède	5,46%	3,59%
Royaume-Uni	4,01%	3,58%

Calculs IÉSEG à partir de données Eurostat

### Dividendes et autres revenus distribués des sociétés payés au reste du monde en pourcentage du produit intérieur brut

	2015	2016
Belgique	7,35%	5,87%
Bulgarie	2,40%	1,53%
République tchèque	5,86%	6,09%
Danemark	3,40%	2,15%
Allemagne	1,42%	1,31%
Estonie	3,30%	
Irlande	<b>8,83%</b>	
Grèce	0,57%	
Espagne	1,08%	1,27%
France	1,49%	1,50%
Croatie		
Italie	0,60%	0,51%
Chypre	<b>9,22%</b>	
Lettonie	2,35%	2,23%
Lituanie	1,84%	3,55%
Luxembourg	<b>174,40%</b>	<b>162,29%</b>
Hongrie	5,10%	
Malte	<b>90,13%</b>	
Pays-Bas	<b>17,10%</b>	<b>14,59%</b>
Autriche	2,48%	2,35%
Pologne	1,91%	
Portugal	2,02%	2,41%
Roumanie	1,58%	
Slovénie	1,35%	1,43%
Slovaquie	3,26%	3,08%
Finlande	3,74%	3,67%
Suède	4,52%	3,38%
Royaume-Uni	3,79%	3,42%

### Revenus de la propriété attribués aux assurés

Si le Luxembourg réalise un paiement net total de revenus du capital au reste du monde, c'est en réalité à cause de la composante des revenus de la propriété attribués aux assurés. En 2016, le Luxembourg en a reçu du reste du monde pour 12 milliards d'€, ou 22,14% du PIB, mais en a payé au

reste du monde pour 99 milliards d'€, ou 187,02% du PIB. Cela s'explique parce que les contrats d'assurance, surtout ceux liés à des fonds de placement, sont un instrument de placement privilégié par la clientèle internationale fortunée qui investit au moins une partie de son patrimoine au Luxembourg. Ces contrats d'assurance donnent donc lieu à des paiements importants de revenus à leurs détenteurs étrangers.

**Revenus de la propriété attribués aux assurés reçus du reste du monde  
en pourcentage du produit intérieur brut**

	2015	2016
Belgique	0,75%	0,74%
Bulgarie		
République tchèque	0,06%	0,05%
Danemark	0,08%	0,07%
Allemagne	0,30%	0,32%
Estonie	0,15%	
Irlande	0,49%	
Grèce	0,00%	
Espagne	0,36%	0,36%
France	0,16%	0,16%
Croatie		
Italie	0,48%	0,75%
Chypre	-0,07%	
Lettonie	0,02%	0,03%
Lituanie	0,10%	0,06%
<b>Luxembourg</b>	<b>20,88%</b>	<b>22,14%</b>
Hongrie	0,06%	
Malte	0,06%	
Pays-Bas	0,33%	0,18%
Autriche	0,27%	0,29%
Pologne	0,00%	
Portugal	0,19%	0,19%
Roumanie	0,25%	
Slovénie	0,01%	0,01%
Slovaquie	0,02%	0,02%
Finlande	0,54%	0,56%
Suède	0,74%	0,89%
Royaume-Uni	0,15%	0,15%

*Calculs IÉSEG à partir de données Eurostat*

**Revenus de la propriété attribués aux assurés payés au reste du monde  
en pourcentage du produit intérieur brut**

	2015	2016
Belgique	0,16%	0,13%
Bulgarie		
République tchèque	0,01%	0,01%

Danemark	0,13%	0,14%
Allemagne	0,26%	0,27%
Estonie	0,02%	
Irlande	<b>11,04%</b>	
Grèce	0,00%	
Espagne	0,02%	0,02%
France	0,13%	0,12%
Croatie		
Italie	0,01%	0,02%
Chypre	-0,23%	
Lettonie	0,00%	0,00%
Lituanie	0,00%	0,00%
Luxembourg	<b>175,09%</b>	<b>187,02%</b>
Hongrie	0,02%	
Malte	0,00%	
Pays-Bas	0,18%	0,12%
Autriche	0,11%	0,08%
Pologne	0,00%	
Portugal	0,01%	0,01%
Roumanie	0,15%	
Slovénie	0,03%	0,02%
Slovaquie	0,01%	0,01%
Finlande	0,17%	0,17%
Suède	0,10%	0,13%
Royaume-Uni	0,06%	0,05%

Calculs IÉSEG à partir de données Eurostat

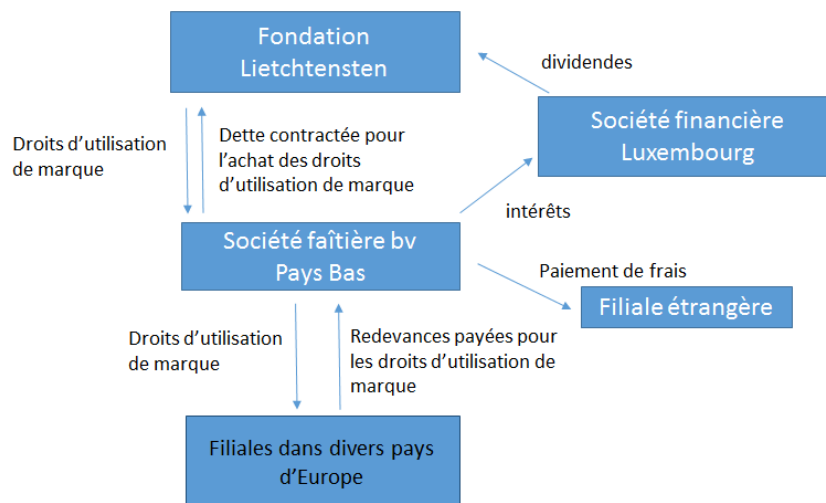
### Des situations spécifiques

En ce qui concerne l'Irlande, les choses sont très claires. Le régime très avantageux de l'impôt des sociétés, qui peut encore être renforcé par des montages qui impliquent des structures offshores, induit les entreprises multinationales à y localiser des entités qui captent les bénéfices de leurs activités européennes, et à y réaliser des investissements directs. Cette stratégie conduit ensuite à des paiements nets par l'Irlande, à ces multinationales, de revenus distribués des sociétés et de bénéfices réinvestis d'investissements directs.

On observe que Malte reçoit des dividendes issus de l'étranger pour 7,5 milliards d'€, ou 80,39% du PIB national, ce qui est extraordinairement haut en comparaison internationale. Cela reflète l'attractivité fiscale des sociétés commerciales et des holdings maltais pour les investisseurs internationaux. Bien que le taux d'impôt sur les bénéfices des sociétés y soit de 35%, il se réduit souvent à 5% pour les sociétés de négoce, par un mécanisme de remboursement aux actionnaires de 12 quatorzièmes de l'impôt acquitté par l'entreprise, lors du paiement des dividendes. D'autres formules, sous certaines conditions, conduisent également à des taux réduits. Un investisseur international a donc intérêt à être actionnaire d'un holding maltais qui est ensuite lui-même actionnaire d'une société commerciale maltaise où sont localisées ses activités de négoce. Les taux effectifs d'impôt sur les profits de la société commerciale sont extrêmement réduits lors du paiement des dividendes au holding. Ensuite celui-ci peut les reverser lui-même, sous la forme de ses propres dividendes, et sans aucune retenue à la source, à l'investisseur international qui en est actionnaire. Il est également attractif de localiser à Malte un holding actionnaire d'entreprises étrangères. Les

dividendes ou autres revenus en provenance de ces entreprises étrangères reçus par le holding sont en grande partie exonérés d'impôt, et les profits ainsi gagnés peuvent être reversés sans taxe aux actionnaires étrangers du holding. Les revenus d'intérêt en provenance de l'étranger sont concernés également. Cela peut expliquer que les intérêts reçus de l'étranger par Malte représentent 29,78% de son PIB. Les structures de Malte semblent ainsi des relais de la chaîne d'optimisation fiscale, et on observe bien, après que le pays ait reçu des dividendes de l'étranger, que Malte verse ensuite des dividendes à des bénéficiaires du reste du monde pour 8,5 milliards d'€, ou 90,12% du PIB national, ce qui est totalement atypique.

Un schéma classique d'optimisation fiscale pour un groupe multinational combine une société néerlandaise et une société financière à Luxembourg.



Le groupe place la propriété de la marque dans une fondation basée par exemple au Liechtenstein. Cette fondation vend elle-même le droit d'utilisation de la marque à une société faïtière du groupe immatriculée aux Pays Bas. Cette société néerlandaise faïtière a des filiales dans différents pays européens, qui réalisent les activités commerciales concrètes et dégagent les marges. Ces différentes filiales doivent toutefois payer des redevances à la société néerlandaise faïtière, en paiement des droits d'utilisation de la marque. Cela réduit fortement les profits des filiales européennes, où les taux d'impôt sur les bénéfices peuvent être assez conséquents. De cette manière, une partie des profits est déplacée des filiales européennes, où ils ont été réellement produits, vers la société néerlandaise faïtière. Maintenant qu'une grande partie des impôts a été évitée dans les différents pays européens des filiales commerciales, il convient de minimiser l'impôt payé aux Pays Bas. On peut alors utiliser la législation néerlandaise qui exonère d'impôt les intérêts et redevances payés à une filiale étrangère. Une manière est de payer des frais ou redevances pour un service quelconque à une filiale à l'étranger, choisie là où il y a peu d'impôts. Mais une autre manière est d'organiser finement le mode de paiement du droit de marque par la société néerlandaise à la fondation du Liechtenstein. Le mieux est de considérer qu'à la place d'un paiement direct, la société néerlandaise a contracté une dette envers la fondation. Il suffit que le prêt ait été consenti d'abord de la fondation à la filiale luxembourgeoise et puis de celle-ci à la société néerlandaise. Aux Pays Bas, les intérêts payés à l'étranger sont exonérés d'impôt à la source. Pourquoi une société luxembourgeoise ? Parce que celle-ci peut négocier un « ruling » avec l'administration fiscale locale pour avoir un taux d'impôt insignifiant. Des flux d'intérêt sont donc payés par la société néerlandaise à la filiale luxembourgeoise, ce qui y accumule les profits,

presque sans impôts. Ensuite, la société luxembourgeoise utilise ces profits pour verser des dividendes à la fondation, où ceux-ci sont exonérés d'impôt car provenant d'une filiale étrangère.

Ce genre de montage se reflète dans le montant atypiquement élevé des intérêts reçus par le Luxembourg du reste du monde, qui représente 134,43% de son PIB en 2016. Ce type de montage se reflète encore dans les dividendes payés par le Luxembourg au reste du monde, qui représentent 162,29% de son PIB en 2016, et dans les intérêts payés au reste du monde par les Pays Bas, qui représentent 9,17% de leur PIB en 2016, ce qui est très supérieur à la moyenne.

## Les exportations et importations de certaines catégories de services

Les montages d'optimisation fiscale, comme celui illustré ci-dessus, sont très souvent basés sur des paiements de redevances de droits de marque et brevets entre entités d'un même groupe multinational, de manière à réduire le profit là où le taux d'impôt est élevé, et le localiser là où le taux d'impôt est réduit. Ces systèmes d'optimisation fiscale induisent donc des exportations et importations de services d'usage de droits de propriété intellectuelle. C'est une catégorie des exportations et importations de services, bien recensées dans les statistiques. Ces statistiques détaillées de commerce international de services permettent d'identifier les pays qui participent à ce type de montages d'optimisation fiscale.

On observe bien que les Pays Bas, Le Luxembourg, l'Irlande et Malte reçoivent du reste du monde des redevances d'usage de la propriété intellectuelle pour des montants anormalement élevés en pourcentage du PIB, lorsqu'on les compare aux autres pays. En 2016, ces recettes étaient de 35,2 milliards d'€ pour les Pays Bas, 1,8 milliards d'€ pour le Luxembourg, 8,3 milliards d'€ pour l'Irlande et 287 millions d'€ pour Malte.

L'exemple illustré précédemment a bien montré par quel type de montage les Pays Bas reçoivent des redevances pour le droit d'usage d'une marque, ce qui peut expliquer leur montant élevé.

### Charges reçues en provenance de l'étranger pour l'usage de la propriété intellectuelle 2016, catégorie des exportations de services

	en pourcentage du PIB	en pourcentage des exportations totales de services
Belgique	0,75%	3,12%
Bulgarie	0,10%	0,60%
République tchèque	0,23%	1,87%
Danemark	0,73%	3,71%
Allemagne	0,51%	6,27%
Estonie	0,06%	0,22%
<b>Irlande</b>	<b>3,03%</b>	<b>6,06%</b>
Grèce	0,04%	0,28%
Espagne	0,16%	1,52%
France	0,63%	6,61%
Croatie	0,10%	0,39%
Italie	0,18%	3,38%
Chypre	0,01%	0,02%
Lettonie	0,02%	0,11%
Lituanie	0,06%	0,37%

Luxembourg	3,36%	2,06%
Hongrie	1,42%	7,46%
Malte	2,89%	2,50%
Pays-Bas	5,01%	26,80%
Autriche	0,28%	1,76%
Pologne	0,09%	0,89%
Portugal	0,05%	0,35%
Roumanie	0,04%	0,35%
Slovénie	0,17%	1,10%
Slovaquie	0,03%	0,36%
Finlande	1,17%	10,55%
Suède	1,39%	9,92%
Royaume-Uni	0,64%	5,15%

Calculs IÉSEG à partir de données Eurostat

Les Pays Bas, Le Luxembourg, l'Irlande et Malte sont également les pays dont les paiements de redevances d'usage de la propriété intellectuelle au reste du monde sont très élevés en pourcentage du PIB, lorsqu'on les compare aux autres pays.

Ce sont donc clairement des pays par où transitent les redevances d'usage des droits de marque à l'intérieur des multinationales, pour des objectifs d'optimisation fiscale.

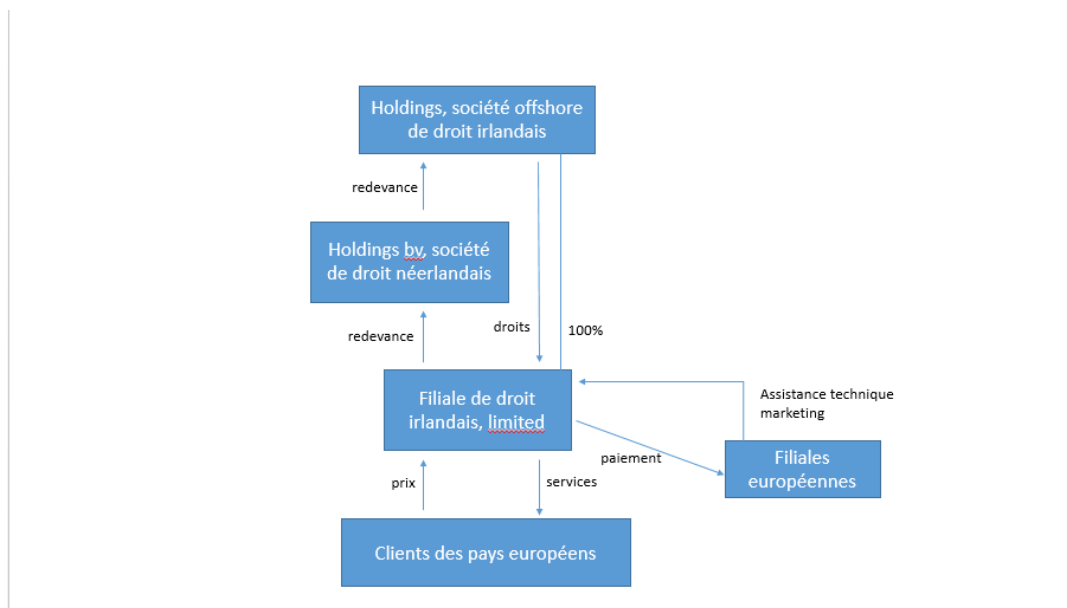
#### Charges payées à des bénéficiaires étrangers pour l'usage de la propriété intellectuelle 2016, catégorie des importations de services

	en pourcentage du PIB	en pourcentage des importations totales de services
Belgique	0,64%	2,79%
Bulgarie	0,35%	3,70%
République tchèque	0,61%	6,06%
Danemark	0,53%	2,79%
Allemagne	0,30%	3,44%
Estonie	0,22%	1,20%
<b>Irlande</b>	<b>25,99%</b>	<b>39,13%</b>
Grèce	0,13%	2,31%
Espagne	0,40%	7,10%
France	0,54%	5,65%
Croatie	0,53%	6,79%
Italie	0,25%	4,51%
Chypre	0,46%	1,52%
Lettonie	0,13%	1,36%
Lituanie	0,16%	1,32%
Luxembourg	6,10%	4,95%
Hongrie	1,11%	8,46%
Malte	4,49%	5,29%
Pays-Bas	6,19%	31,55%
Autriche	0,35%	2,80%
Pologne	0,57%	7,87%

Portugal	0,40%	5,66%
Roumanie	0,43%	7,10%
Slovénie	0,50%	4,79%
Slovaquie	0,66%	7,41%
Finlande	0,37%	2,97%
Suède	0,61%	5,09%
Royaume-Uni	0,45%	5,78%

Calculs IÉSEG à partir de données Eurostat

Un autre montage fiscal célèbre est le « double Irish with a Dutch sandwich ». Il est basé sur une société holding néerlandaise prise en sandwich entre deux sociétés irlandaises, dont une a son centre d'activité offshore.



Ce type de montage est bien adapté à une multinationale qui vend des services et de la publicité en ligne sur internet. La multinationale commence par décider que les clients de différents pays européens, lorsqu'ils achètent ses services sur internet, contractent avec une société du groupe qui est localisée en Irlande. Toutes les recettes des ventes réalisées dans les différents pays convergent donc vers cette société irlandaise. Il y a bien des filiales du groupe dans chaque pays où il y a des clients, mais la multinationale évite d'y localiser les recettes des ventes nationales. Ces filiales locales sont considérées comme prestataires de services d'assistance technique et de marketing pour lesquels elles sont rémunérées modestement par la société irlandaise. C'est donc à la société irlandaise que se forment initialement les profits. Déjà, cela permettrait de bénéficier du taux d'impôt sur les bénéfices de 12,5% en Irlande, bien inférieur à celui des pays des clients européens. Mais la suite du montage permet de déplacer ces profits pour réduire encore mieux les impôts à payer. Le groupe établit en effet une autre société en Irlande, cette fois une société holding de droit irlandais dont le centre d'activité est situé offshore. Cette société holding détient les droits de la marque. Elle facture donc les droits d'utilisation de la marque à la première société irlandaise qui a reçu les recettes des ventes. De cette manière le bénéfice de cette première société irlandaise est très fortement réduit, et il se déplace vers la société holding irlandaise. Normalement il y aurait toutefois une taxe à payer sur le paiement des redevances par la première société irlandaise à la société irlandaise holding. Pour éviter cela, le paiement est réalisé par le biais d'une société holding du groupe localisée aux Pays Bas. La législation

irlandaise exonère en effet d'impôts à la source les redevances payées par une société du pays à une société à l'étranger. Ensuite, la législation néerlandaise exonère d'impôts les redevances payées par une société holding nationale à une société étrangère du groupe. De cette manière les profits sont envoyés sans impôt à la société holding irlandaise. Comme celle-ci a son centre d'activité offshore, ces profits sont exonérés d'impôts en Irlande. Ces profits sont en effet censés être taxés dans le pays offshore du centre d'activité. Ce pays offshore est évidemment choisi pour être sans impôts sur les bénéfices des sociétés étrangères. De cette manière la multinationale échappe à tout impôt sur ses profits, aussi longtemps qu'elle les garde accumulés dans cette structure offshore.

Ce montage explique les énormes charges payées par l'Irlande au reste du monde pour l'usage de la propriété intellectuelle. Ces charges représentent 25,99% du PIB du pays et atteignaient 72 milliards d'euros en 2016. La stratégie de localisation en Irlande des recettes des ventes européennes de certaines multinationales des nouvelles technologies de l'information, bien illustrée par ce montage fiscal, se reflète également par l'importance des exportations de services de télécommunication, informatique et information par le pays. Elles représentent 23,5% du PIB, ce qui est très supérieur à ce qu'on observe partout ailleurs ! Cette stratégie se reflète aussi par l'importance des exportations d'autres services commerciaux, qui représentent 28 milliards d'euros, et 10,25% du PIB en 2016.

### Exportations de services de télécommunication, informatique et information

	en pourcentage du PIB	en pourcentage des exportations totales de services
Belgium	2,36%	9,75%
Bulgaria	2,04%	12,95%
Czech Republic	1,66%	13,54%
Denmark	1,39%	7,05%
Germany	0,96%	11,89%
Estonia	2,46%	9,45%
Ireland	<b>23,56%</b>	<b>47,07%</b>
Greece	0,52%	3,65%
Spain	0,95%	9,24%
France	0,69%	7,14%
Croatia	1,29%	4,89%
Italy	0,50%	9,17%
Cyprus	<b>8,83%</b>	<b>17,40%</b>
Latvia	2,14%	11,65%
Lithuania	0,77%	4,36%
Luxembourg	<b>7,01%</b>	4,29%
Hungary	1,50%	7,86%
Malta	0,79%	0,68%
Netherlands	<b>1,43%</b>	<b>7,66%</b>
Austria	1,59%	10,17%
Poland	1,13%	10,69%
Portugal	0,73%	5,11%
Romania	1,93%	18,21%
Slovenia	1,37%	8,61%
Slovakia	1,01%	10,82%



Finland	3,18%	28,73%
Sweden	2,73%	19,58%
United Kingdom	0,97%	7,76%

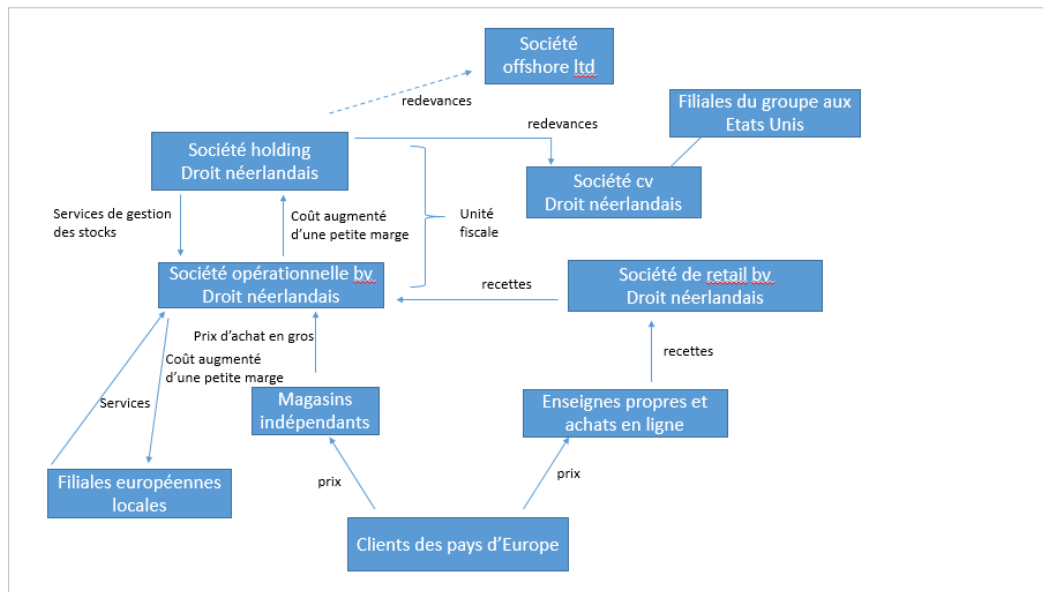
Calculs IÉSEG à partir de données Eurostat

### Exportations d'autres services commerciaux

	en pourcentage du PIB	en pourcentage des exportations totales de services
Belgique	9,19%	37,96%
Bulgarie	1,88%	11,94%
République tchèque	2,45%	20,03%
Danemark	2,48%	12,61%
Allemagne	2,33%	28,82%
Estonie	5,22%	20,05%
Irlande	<b>10,25%</b>	<b>20,47%</b>
Grèce	0,94%	6,52%
Espagne	1,91%	18,64%
France	3,21%	33,50%
Croatie	2,32%	8,79%
Italie	1,22%	22,50%
Chypre	0,99%	1,95%
Lettonie	2,37%	12,90%
Lituanie	1,63%	9,21%
Luxembourg	<b>29,62%</b>	<b>18,10%</b>
Hongrie	3,98%	20,91%
Malte	<b>27,05%</b>	<b>23,44%</b>
Pays-Bas	<b>5,17%</b>	<b>27,66%</b>
Autriche	3,35%	21,36%
Pologne	2,30%	21,76%
Portugal	2,46%	17,22%
Roumanie	2,23%	20,95%
Slovénie	2,30%	14,50%
Slovaquie	1,76%	18,88%
Finlande	2,04%	18,44%
Suède	3,78%	27,11%

Calculs IÉSEG à partir de données Eurostat

Un autre mécanisme bien connu d'optimisation fiscale utilise une société en commandite de droit néerlandais mais détenue par des sociétés étrangères.



C'est un montage qui convient bien à une multinationale qui vend des biens de consommation dans différents pays. Les recettes des ventes en gros aux distributeurs indépendant en Europe sont collectées par une société néerlandaise qui gère les activités commerciales. Les recettes des ventes dans les enseignes propres du groupe, ainsi que celles des ventes en lignes, dans tous les pays européens, sont collectées par une autre société néerlandaise de retail, qui est une filiale de la première. Globalement les recettes des ventes européennes se retrouvent donc dans une même société de droit néerlandais. C'est là que sont accumulés tous les profits, qui échappent à la taxation dans les différents pays européens où les ventes correspondantes ont lieu. Il y a bien des filiales du groupe dans chaque pays européen, mais elles sont considérées comme des prestataires de services marketing au groupe, pour lesquelles elles sont simplement rémunérées par la société néerlandaise, de manière à couvrir leurs coûts. Les profits des ventes européennes du groupe, localisés dans cette société néerlandaise, devraient donc être taxés à 25%. Mais la suite du montage permet d'éviter cela. Il y a encore une autre société ordinaire de droit néerlandais qui est chargée de la gestion des stocks pour le compte de la société néerlandaise chargée de la commercialisation et où sont accumulées les recettes et profits, et qui est rémunérée par celle-ci de manière à couvrir ses coûts. Cette société de gestion des stocks doit toutefois payer des redevances à une autre société du groupe détentrice des droits de marque. La société détentrice des droits de marque peut être soit une société offshore, soit une société en néerlandaise en commandite de détenteurs étrangers. La société néerlandaise de gestion des stocks a donc des grosses pertes. Le groupe obtient que la société néerlandaise de commercialisation et la société néerlandaise de gestion des stocks forment ensemble une unité fiscale, ce qui implique que c'est leur résultat global qui est taxé aux pays Bas. Comme les pertes de la société de gestion des stocks compensent les profits de la société de commercialisation, cette unité fiscale a des bénéfices globaux insignifiants, et échappe ainsi à l'impôt. Les profits se sont en réalité échappés sous forme de redevances pour les droits d'utilisation de la marque. Anciennement, comme le montre le trait pointillé, la pratique était que le bénéficiaire des redevances soit une société offshore, dans un pays sans impôt sur les bénéfices des sociétés. Depuis peu toutefois, la pratique est que le bénéficiaire des redevances soit une société néerlandaise en « commanditaire vennootschap » dont les détenteurs sont des sociétés du groupe localisées aux Etats Unis. Pour le fisc des Etats-Unis, cette structure doit être taxée aux pays bas. Mais pour le fisc des pays bas, elle doit être taxée aux Etats-Unis. En pratique cette structure échappe donc à tout impôt. Les bénéfices européens du groupe échappent ainsi à l'impôt aussi longtemps qu'ils sont gardés dans cette société néerlandaise de statut spécial.

Cette catégorie de mécanisme fiscal se reflète par exemple dans les énormes redevances versées par les Pays Bas au reste du monde pour le droit d'usage de propriété intellectuelle, et qui sont de 43,5 milliards d'euros en 2016.

Il est encore utile de montrer que les pays qui se positionnent comme des centres financiers fiscalement attractifs, pour attirer les capitaux étrangers, dopent leurs exportations des services concernés. C'est le cas des exportations de services financiers, et par exemple des exportations de services d'assurances et fonds de pension.

### Exportations de services financiers

	en pourcentage du PIB	en pourcentage des exportations totales de services
Belgique	1,43%	5,89%
Bulgarie	0,20%	1,28%
République tchèque	0,20%	1,66%
Danemark	0,24%	1,21%
Allemagne	0,67%	8,25%
Estonie	0,59%	2,28%
<b>Irlande</b>	<b>4,26%</b>	<b>8,52%</b>
Grèce	0,06%	0,41%
Espagne	0,28%	2,74%
France	0,47%	4,92%
Croatie	0,19%	0,71%
Italie	0,25%	4,61%
<b>Chypre</b>	<b>12,18%</b>	<b>24,01%</b>
Lettonie	1,79%	9,75%
Lituanie	0,26%	1,46%
<b>Luxembourg</b>	<b>94,37%</b>	<b>57,68%</b>
Hongrie	0,22%	1,15%
<b>Malte</b>	<b>29,31%</b>	<b>25,41%</b>
Pays-Bas	0,50%	2,68%
Autriche	0,66%	4,21%
Pologne	0,17%	1,59%
Portugal	0,18%	1,26%
Roumanie	0,15%	1,41%
Slovénie	0,12%	0,73%
Slovaquie	0,17%	1,84%
Finlande	0,16%	1,44%
Suède	0,90%	6,47%
Royaume-Uni	3,13%	25,01%

*Calculs IÉSEG à partir de données Eurostat*

### Exportations de services d'assurances et fonds de pension

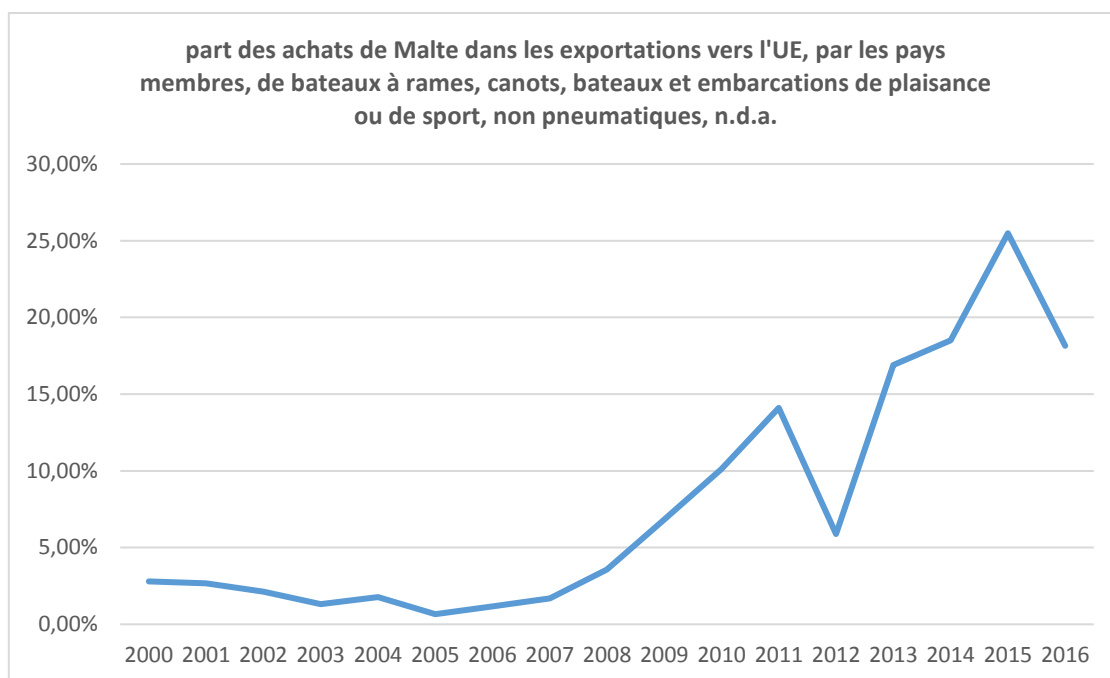
	en pourcentage du PIB	en pourcentage des exportations totales de services
Belgique	0,34%	1,40%
Bulgarie	0,26%	1,64%
République tchèque	0,13%	1,03%
Danemark	0,10%	0,50%
Allemagne	0,28%	3,46%
Estonie	0,02%	0,07%
<b>Irlande</b>	<b>3,38%</b>	<b>6,75%</b>
Grèce	0,17%	1,21%
Espagne	0,17%	1,66%
France	0,35%	3,64%
Croatie	0,04%	0,15%
Italie	0,11%	1,98%
Chypre	0,37%	0,73%
Lettonie	0,02%	0,09%
Lituanie	0,00%	0,01%
<b>Luxembourg</b>	<b>5,54%</b>	<b>3,39%</b>
Hongrie	0,02%	0,11%
Malte	0,87%	0,75%
Pays-Bas	0,17%	0,93%
Autriche	0,13%	0,85%
Pologne	0,10%	0,93%
Portugal	0,07%	0,46%
Roumanie	0,04%	0,35%
Slovénie	0,23%	1,45%
Slovaquie	0,04%	0,47%
Finlande	0,04%	0,39%
Suède	0,11%	0,80%
<b>Royaume-Uni</b>	<b>0,90%</b>	<b>7,18%</b>

Calculs IÉSEG à partir de données Eurostat

## Les importations de certaines catégories de biens

### Malte et les importations de yachts

Il peut sembler surprenant d'observer que, durant les 5 années récentes, de 2012 à 2016, Malte a été le destinataire de 16,23% des exportations intra-communautaires par les pays de l'UE de la catégorie de navires qui comprend les yachts. C'est beaucoup pour un pays qui représente 0,07% du PIB de l'UE !



Calculs IÉSEG à partir de données Eurostat

Cette part a même été de 25% en 2015.

Malte représente également 7,5% des importations totales des pays de l'UE de navires de cette catégorie au cours des 5 années récentes. Cette part a même été de 20,77% en 2015 !

**Part dans les importations totales par les pays de l'UE de bateaux à rames, canots, bateaux et embarcations de plaisance ou de sport, non pneumatiques, n.d.a. de 2012 à 2016**

AUTRICHE	1,04%
BELGIQUE	2,03%
BULGARIE	0,16%
CHYPRE	1,04%
TCHEQUE, REPUBLIQUE	0,39%
ALLEMAGNE	7,43%
DANEMARK	0,26%
ESTONIE	0,07%
ESPAGNE	8,67%
FINLANDE	1,53%
FRANCE	9,55%
ROYAUME-UNI	23,47%
GRECE	3,31%
CROATIE	9,51%
HONGRIE	0,28%
IRLANDE	0,12%
ITALIE	9,83%
LITUANIE	0,13%
LUXEMBOURG	0,43%
LETTONIE	0,76%
MALTE	<b>7,34%</b>

PAYS-BAS	7,09%
POLOGNE	0,66%
PORTUGAL	0,95%
ROUMANIE	0,06%
SUEDE	2,28%
SLOVENIE	1,58%
SLOVAQUIE	0,02%

Calculs IÉSEG à partir de données Eurostat

Ce qui explique ces anomalies statistiques, c'est que les résidents des autres pays ont un intérêt fiscal à acheter leur yacht à partir d'une structure basée à Malte plutôt que chez eux. Les avantages fiscaux du système de location vente, ou leasing, de yachts à Malte explique que ce pays capte une partie des importations de ce type d'équipement. Concrètement, les acquéreurs étrangers fondent une société à Malte qui achète le yacht et le leur loue à un taux de TVA réduit, jusqu'à ce qu'il leur appartienne. Ce mécanisme permet une grosse économie de TVA. Les sociétés offshore à Malte bénéficient également de taux d'impôt sur les bénéfices très réduits.

### L'Ile de Man et les importations d'avions attribuées au Royaume Uni

Au cours des 10 années récentes, de 2007 à 2016, le Royaume Uni a réalisé 26,17% des importations totales d'avions de taille moyenne par les pays de l'Union Européenne. D'après ces statistiques, le Royaume Uni est un très gros importateur d'avions de taille moyenne, relativement à la taille du pays. Cette catégorie d'avions correspond aux jets privés. Le Royaume Uni semble ainsi en être le principal importateur de l'Union Européenne.

### Part de chaque pays dans les importations totales, par les pays de l'UE, d'avions et autres aéronefs à propulsion mécanique (à l'exclusion des hélicoptères), d'un poids à vide supérieur à 2 000 kg mais ne dépassant pas 15 000 kg de 2007 à 2016

AUTRICHE	9,33%
BELGIQUE	1,40%
BULGARIE	0,18%
CHYPRE	0,15%
TCHEQUE, REPUBLIQUE	1,45%
ALLEMAGNE	14,22%
DANEMARK	3,65%
ESTONIE	0,18%
ESPAGNE	3,40%
FINLANDE	0,90%
FRANCE	16,68%
<b>ROYAUME-UNI</b>	<b>26,17%</b>
GRECE	4,61%
CROATIE	0,37%
HONGRIE	0,00%
IRLANDE	2,58%
ITALIE	2,37%
LITUANIE	0,16%
LUXEMBOURG	2,22%
LETTONIE	0,05%
MALTE	1,37%

PAYS-BAS	0,73%
POLOGNE	1,93%
PORTUGAL	2,65%
ROUMANIE	0,82%
SUEDE	1,22%
SLOVENIE	0,84%
SLOVAQUIE	0,34%

Calculs IÉSEG à partir de données Eurostat

Sur les 5 dernières années, c'est également le Royaume Uni qui semble le champion des importations d'avions de cette catégorie.

**Part de chaque pays dans les importations totales, par les pays de l'UE, d'avions et autres aéronefs à propulsion mécanique (à l'exclusion des hélicoptères), d'un poids à vide supérieur à 2 000 kg mais ne dépassant pas 15 000 kg de 2012 à 2016**

AUTRICHE	5,61%
BELGIQUE	1,71%
BULGARIE	0,10%
CHYPRE	0,45%
TCHÈQUE, REPUBLIQUE	2,00%
ALLEMAGNE	13,91%
DANEMARK	1,95%
ESTONIE	0,11%
ESPAGNE	3,96%
FINLANDE	0,81%
FRANCE	19,47%
<b>ROYAUME-UNI</b>	<b>22,18%</b>
GRECE	0,31%
CROATIE	0,42%
HONGRIE	0,00%
IRLANDE	6,36%
ITALIE	1,15%
LITUANIE	0,24%
LUXEMBOURG	1,73%
LETTONIE	0,05%
MALTE	4,23%
PAYS-BAS	1,18%
POLOGNE	2,61%
PORTUGAL	4,31%
ROUMANIE	1,19%
SUEDE	1,79%
SLOVENIE	1,88%
SLOVAQUIE	0,29%

Calculs IÉSEG à partir de données Eurostat

Qu'est ce qui peut expliquer de telles importations d'avions de taille moyenne attribuées au Royaume Uni ? Par convention, les statistiques de commerce international attribuent les importations et exportations de l'île de Man au territoire du Royaume Uni. Or, un montage fiscal bien connu permet

aux acheteurs internationaux d'avions, quel que soit leur pays de résidence, d'économiser beaucoup d'impôts si la transaction est réalisée à partir d'une structure sur l'île de Man. En effet un achat d'avion sur l'île de Man est exonéré d'impôt si l'acquéreur l'utilise pour des activités commerciales. Tout investisseur international a donc intérêt à créer une société sur l'île de Man, qui achète l'avion et puis le lui loue. Comme la location d'appareil est une activité commerciale, la société acheteuse est exonérée de TVA sur l'acquisition de l'avion. Ensuite, cette entreprise bénéficie également de l'absence d'impôt sur les bénéfices. Il en résulte que les achats de jets privés par des résidents de divers pays sont réalisés par le biais d'une société basée sur l'île de Man, et sont ainsi comptabilisés comme des importations du Royaume Uni !

## **Conclusion**

Les statistiques macro-économiques officielles reflètent très clairement l'utilisation intensive de différents mécanismes légaux d'optimisation fiscale qui concernent plusieurs pays de l'Union Européenne.

Une stratégie simple, qui est par exemple bien adaptée aux entreprises multinationales qui vendent des logiciels et services informatiques sur internet, consiste à s'organiser pour que les clients des différents pays européens contractent légalement avec une même filiale du groupe située dans un pays à bas taux d'impôt sur les bénéfices, ou qui permet leur envoi vers une structure offshore détaxée. De cette manière les bénéfices sont artificiellement concentrés là où ils sont les moins taxés, plutôt que là où résident les clients. C'est ce qui explique que les exportations irlandaises de services de télécommunication, informatique et information représentent 23,56% du PIB du pays, ce qui est totalement atypique.

Les mécanismes d'optimisation fiscale des entreprises multinationales utilisent aussi intensivement des facturations intra groupe de services pour déplacer les bénéfices des pays où les taux d'impôt sont élevés vers les pays où ils sont bas ou inexistantes. Ces mécanismes sont souvent basés sur des paiements de redevances de droits de marque et brevets entre entités d'un même groupe multinational. La propriété des marques et brevets est attribuée par le groupe à une filiale située dans un pays à fiscalité attractive ou qui permet l'envoi ultérieur, sans taxe, des bénéfices vers une structure offshore. Cette filiale facture alors le droit d'usage des marques aux filiales commerciales du groupe. C'est ce qui explique par exemple que les Pays Bas ont reçu du reste du monde des redevances pour 35,2 milliards d'€ d'usage de la propriété intellectuelle, ou 5% du PIB national en 2016, ce qui est très supérieur à ce qui est observé ailleurs en Europe. Les pays où est concentrée la réception des recettes commerciales d'un groupe reversent souvent des redevances de droits de marques et brevets à une structure offshore, également filiale du groupe, et où la taxation des bénéfices est inexistante. Cette catégorie de mécanisme fiscal se reflète par exemple dans les énormes redevances versées par l'Irlande au reste du monde pour le droit d'usage de propriété intellectuelle, et qui sont de 72 milliards d'euros ou 25,99% du PIB en 2016. Parfois les redevances transitent par un autre pays européen avant de partir vers une structure offshore. C'est ce type de montage fiscal qui explique que les Pays Bas, qui en reçoivent beaucoup, paient aussi eux-mêmes des redevances d'usage de la propriété intellectuelle au reste du monde de 43,5 milliards d'euros en 2016 ou 6,19% du PIB.

Mais certaines multinationales préfèrent l'option de considérer qu'à la place de payer directement ces redevances, la société néerlandaise contracte une dette correspondante envers le groupe, et que les intérêts doivent en être payés régulièrement à une filiale luxembourgeoise, qui elle-même les reverse sous forme de dividendes à une structure offshore du groupe. Ce genre de montage se reflète dans le montant atypiquement élevé des intérêts reçus par le Luxembourg du reste du monde, qui représente 71 milliards d'euros et 134,43% de son PIB en 2016. Ce type de montage se reflète encore dans les



dividendes payés par le Luxembourg au reste du monde, qui représentent 86 milliards d'euros et 162,29% de son PIB en 2016, et dans les intérêts payés au reste du monde par les Pays Bas, qui représentent 9,17% de leur PIB en 2016, ce qui est très supérieur à la moyenne et est égal à 64 milliards d'euros.

De manière générale il est avantageux pour les multinationales d'avoir une filiale à Luxembourg qui octroie des prêts à d'autres filiales situées dans des pays européens à taux d'impôt élevé. Pour peu que le taux d'intérêt sur ces prêts soient relativement élevé, cette pratique permet de diminuer le bénéfice à taxer des filiales des pays à fort taux d'impôt, et de relocaliser le bénéfice dans la filiale luxembourgeoise qui peut profiter des multiples options nationales pour bénéficier d'un taux d'impôt très réduit. Cette pratique crée un flux significatif d'intérêts en provenance des autres pays européens vers le Luxembourg.

On observe que Malte reçoit des dividendes issus de l'étranger pour 7,5 milliards d'€ en 2016, ou 80,39% du PIB national, ce qui est extraordinairement haut en comparaison internationale. Cela reflète l'attractivité fiscale des holdings maltais pour les investisseurs internationaux. Les holdings de Malte semblent ainsi des relais de la chaîne d'optimisation fiscale, et on observe bien, après que le pays ait reçu des dividendes de l'étranger, que Malte verse ensuite des dividendes à des bénéficiaires du reste du monde pour 8,5 milliards d'€, ou 90,12% du PIB national, ce qui est totalement atypique.

En 2016 le Luxembourg a payé des revenus de la propriété attribués aux assurés au reste du monde pour 99 milliards d'€, ou 187,02% du PIB. Cela s'explique parce que les contrats d'assurance, surtout ceux liés à des fonds de placement, sont un instrument de placement privilégié par la clientèle internationale fortunée qui investit au moins une partie de son patrimoine au Luxembourg. Ces contrats d'assurance donnent donc lieu à des paiements importants de revenus à leurs détenteurs étrangers.

Il peut sembler surprenant d'observer que, durant les 5 années récentes, de 2012 à 2016, Malte a été le destinataire de 16,23% des exportations intra-communautaires par les pays de l'UE de la catégorie de navires qui comprend les yachts. C'est beaucoup pour un pays qui représente 0,07% du PIB de l'UE ! Cette part a même été de 25% en 2015. Malte représente également 7,5% des importations totales des pays de l'UE de navires de cette catégorie au cours des 5 années récentes. Cette part a même été de 20,77% en 2015 ! Ce qui explique ces anomalies statistiques, c'est que les résidents des autres pays ont un intérêt fiscal à acheter leur yacht à partir d'une structure basée à Malte plutôt que chez eux. Les avantages fiscaux du système de location-vente, ou leasing, de yachts à Malte explique que ce pays capte une partie des importations de ce type d'équipement. Concrètement, les acquéreurs étrangers fondent une société à Malte qui achète le yacht et le leur loue à un taux de TVA réduit, jusqu'à ce qu'il leur appartienne. Ce mécanisme permet une grosse économie de TVA.

Au cours des 10 années récentes, de 2007 à 2016, le Royaume Uni a réalisé 26,17% des importations totales d'avions de taille moyenne par les pays de l'Union Européenne. D'après ces statistiques, le Royaume Uni est un très gros importateur d'avions de taille moyenne, relativement à la taille du pays. Cette catégorie d'avions correspond aux jets privés. Le Royaume Uni semble ainsi en être le principal importateur de l'Union Européenne. Sur les 5 dernières années, c'est également le Royaume Uni qui semble le champion des importations d'avions de cette catégorie. Qu'est ce qui peut expliquer de telles importations d'avions de taille moyenne attribuées au Royaume Uni ? Par convention, les statistiques de commerce international attribuent les importations et exportations de l'île de Man au territoire du Royaume Uni. Or, un montage fiscal bien connu permet aux acheteurs internationaux d'avions, quel que soit leur pays de résidence, d'économiser beaucoup d'impôts si la transaction est réalisée à partir d'une structure sur l'île de Man. En effet un achat d'avion sur l'île de Man est exonéré

d'impôt si l'acquéreur l'utilise pour des activités commerciales. Tout investisseur international a donc intérêt à créer une société sur l'île de Man, qui achète l'avion et puis le lui loue. Comme la location d'appareil est une activité commerciale, la société acheteuse est exonérée de TVA sur l'acquisition de l'avion.

Certains mécanismes d'optimisation fiscale sont censés être illégaux à partir de 2021, mais ils risquent d'être remplacés par d'autres.

## **Références**

Torslov, T, L Wier and G Zucman, 2017, Why High-Tax Countries Let Tax Havens Flourish, University of Copenhagen and University of Berkeley, <http://gabriel-zucman.eu/files/TWZ2017.pdf>

Zucman, G, 2015, The Hidden Wealth of Nations, University of Chicago Press